



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Election des représentants - CMA de Normandie

Question écrite n° 42244

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'élection des représentants de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie. Comme partout en France, les artisans normands étaient appelés à voter du 1er au 14 octobre 2021 afin de désigner leurs représentants au sein de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie. Ce moment d'expression démocratique, pour les artisans, devait leur permettre de définir, à travers les listes des représentants qui leur étaient soumises, les orientations, les priorités, voire les valeurs, qu'ils ou qu'elles voulaient promouvoir. Cependant, un très grand nombre d'artisans n'ont pas pu voter et ce, malgré une mobilisation massive de collaborateurs, un budget et des moyens conséquents de la part de la CMA Normandie, afin de communiquer à l'endroit des ressortissants inscrits aux répertoires des métiers. En effet, le matériel de vote pourtant remis auprès des services de La Poste le mardi 28 septembre 2021, conformément aux directives ministérielles, n'a pas été acheminé par La Poste. Dix jours après le début du scrutin, soit plus de douze jours après la remise du matériel auprès de La Poste normande, le matériel de vote n'était pas livré auprès d'une part très conséquente d'entreprises. Par ailleurs, la CMA Normandie s'est manifestée auprès des responsables de La Poste, dès le 4 octobre 2021, en vain puisque ses services étaient dans l'incapacité de confirmer les zones restant à distribuer. Face à ce manquement relevant d'une faute grave, la CMA Normandie a manifesté son mécontentement et ne souhaite être d'aucune façon tenue responsable de cette situation. Aussi, elle souhaite connaître l'avis du Gouvernement concernant cette situation ainsi que les mesures qui peuvent être mises en œuvre afin que cela ne se reproduise plus.

Texte de la réponse

Dans son procès-verbal du recensement des votes, la préfecture de Normandie a décompté 8 362 plis non distribués, sur un total de 80 960 électeurs. Malgré la distribution de plus de 90 % des plis, niveau qui permet une juste expression des artisans, seuls 3 089 d'entre eux ont voté par correspondance, 2 822 par voie électronique. Le taux de participation en Normandie atteint ainsi 8,1 %, légèrement en retrait par rapport au taux de participation national de 8,7 %. Ces difficultés d'acheminement avaient été anticipées par la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) France, qui avait mis en place, dès l'organisation du scrutin, une procédure de distribution du matériel de substitution des votes, dont les préfectures avaient également été averties dès l'organisation du scrutin. À cet égard, il convient de rappeler que toute demande de matériel de substitution reçue par les chambres de métiers et de l'artisanat de région (CMAR) devait être transmise aux préfectures. Les préfectures étaient toutefois libres de confier aux CMAR tout ou partie du processus de contrôle et de délivrance du matériel de substitution, sous réserve du respect de la procédure mise en place par CMA France et explicitée aux préfectures. Alertée sur les difficultés rencontrées au niveau de la distribution des plis dès le début du mois d'octobre, CMA France a relayé ces problèmes auprès de La Poste et des commissions d'organisation des élections des différentes CMAR. Dès qu'elle en a eu connaissance, la direction générale des entreprises (DGE) a également alerté les préfectures sur ces difficultés, en rappelant notamment l'importance d'avoir un retour rapide des plis non distribués (PND) afin de pouvoir déployer le dispositif de remise du matériel de substitution

mis en place par CMA France.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42244

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7922

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 3028